



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial 36 COM

WHC-12/36.COM/INF.10D

Paris, 1 juin 2012

Originale : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-sixième session

Saint Petersburg, Fédération russe
24 juin – 6 juillet 2012

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

INF.10D. Plan d'action du rapport périodique pour l'Afrique (2012 – 2017)

RESUME

Ce document présente le plan d'action régional 2012-2017, détaillant le suivi du rapport périodique pour la région africaine, conformément à la décision 35 COM 10A (Paris, 2011). Il présente les recommandations d'actions à entreprendre au niveau régional et sous régional, pour traiter les questions soulevées durant l'exercice du rapport périodique. Il synthétise ces questions en objectifs afin que la mise en œuvre des actions réponde aux besoins identifiés dans la région, tout en respectant les vœux des États parties, exprimés en 2011. Il identifie les stratégies de mise en œuvre et assigne les responsabilités aux différents partenaires dont la participation est nécessaire pour son succès. Enfin, il présente d'autres initiatives du patrimoine mondial qui complètent la réalisation des objectifs du Plan d'action.

Autres documents relatifs : Ce document est à lire avec le document sur le suivi du second cycle de l'exercice du rapport périodique pour la région Afrique : (Document WHC-12/36COM/10D).

I. INTRODUCTION

Le plan d'action stratégique 2012-2017 a été développé sur la base des résultats du second cycle du rapport périodique de la région Afrique. Les recommandations des États parties de la région Afrique à la 35e session (Paris, 2011) au Comité du patrimoine mondial y sont fortement prises en considération, comme souligné dans le document *WHC-11/35.COM/10A*.

Ce plan d'action a été finalisé lors d'une rencontre d'experts en avril 2012 à Paris. Ce groupe d'experts était composé de représentants des États parties (coordinateur régional pour l'exercice du rapport périodique, les facilitateurs sous-régionaux), de représentants des trois organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, IUCN), des institutions régionales de formation (CHDA, EPA), du Fonds pour le patrimoine mondial africain et du Centre du patrimoine mondial. Les États parties ont souligné le besoin d'être flexible et réaliste dans la définition de l'orientation stratégique du plan d'action.

Le plan d'action 2012-2017 sera mis en œuvre à travers plusieurs actions parmi lesquelles, le plaidoyer auprès des États parties et les activités de renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités sont à développer en ligne avec les lignes directrices de la Stratégie du renforcement des capacités du patrimoine mondial comme adopté par le Comité dans le Document *WHC-11/35COM/9B*. Compte tenu des interactions caractérisées entre culture et nature dans la région Afrique, le Plan d'action prévoit des activités périodiques communes entre les modules culture et nature du Programme régional comme stratégie essentielle pour garantir des solutions globales.

Les États parties reconnaissent leur rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan d'action régional pour redresser le déséquilibre actuel et réaliser l'objectif de **la stratégie globale pour une liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible**. Ils se sont donc engagés à pleinement soutenir la mise en œuvre réussie du plan d'action. Cette position a été prise avec la recommandation de préparer des plans nationaux intégrés pour la mise en œuvre de la Convention (Document *WHC-11/35.COM/10A*, Section 1.7.1). En ligne avec cette recommandation, le plan d'action 2012-2017 définit un échéancier pour le développement de plans nationaux intégrés pour la mise en œuvre de la Convention. Le plan adopte une approche prenant en considération les liens forts entre le patrimoine naturel et culturel dans la région.

Le Plan d'action présenté dans ce document a été développé conformément à la requête des États parties au cours de la réunion finale du second cycle du rapport périodique, en février 2011, tenue en Afrique du Sud au Dôme de Vredefort. Tout d'abord, il présente les questions majeures de niveau régional identifiées pendant l'exercice du rapport périodique, ainsi qu'un aperçu des actions recommandées pour aborder ces questions. La deuxième section présente les questions soulevées au niveau sous-régional ainsi que les recommandations pour y répondre. La troisième section présente le plan d'action 2012-2017, qui décrit les objectifs fixés, synthèse des questions soulevées. Il souligne également brièvement, les stratégies qui devront être adoptées pour assurer la réalisation de ces objectifs.

II. PRINCIPALES QUESTIONS RÉGIONALES SOULEVÉES DANS LE RAPPORT PÉRIODIQUE

Les principales questions soulevées au niveau régional, à travers le questionnaire du rapport périodique et les rencontres régionales, ont formé la base pour les recommandations majeures comprises dans le Document du rapport périodique WHC-11/35.COM/10A. Ci-après est présenté un résumé de ces questions générales et spécifiques soulevées par le rapport périodique.

A. Cadres politiques et juridiques

- Domestiquer la Convention en l'harmonisant avec les législations nationales et en la traduisant dans les langues nationales des États parties, si possible
- Améliorer la mise en application des cadres juridiques existants pour une meilleure protection de la valeur universelle exceptionnelle
- Renforcer la législation de protection du patrimoine par le référencement croisé des législations complémentaires, dans le but d'identifier les lacunes et procéder à des révisions pertinentes
- Établir la documentation qui aidera à lier la législation du patrimoine aux autres législations qui la rendrait effective
- Établir un mécanisme spécifique pour la coopération entre institutions/législations gouvernementales (ex. foncier, exploitation forestière et minière, développement urbain et urbanisme, institutions/législations pour la planification environnementale), en charge du patrimoine culturel et naturel
- Assurer la gestion satisfaisante et la protection des biens en établissant des comités nationaux du patrimoine mondial dont l'approche serait pluridisciplinaire
- Adopter des lignes directrices pour l'établissement de comités nationaux du patrimoine mondial

B. Identification du patrimoine culturel et naturel

- Mises à jour régulières des inventaires nationaux et des listes indicatives basées sur des lignes directrices établies
- Mises à jour guidées par l'évaluation de la potentielle valeur universelle exceptionnelle des sites, en lien avec les analyses thématiques et de lacunes effectuées par l'ICOMOS et l'IUCN
- Harmonisation des listes indicatives aux niveaux régional et thématique
- Renforcer les capacités pour la préparation de propositions d'inscription satisfaisantes
- Renforcer la Sensibilisation et l'implication des communautés locales pendant la préparation des propositions d'inscription
- Développer des mécanismes administratifs pour obtenir et compléter les données scientifiques pertinentes pour les sites durant la préparation des propositions d'inscription

C. Études et recherche scientifiques et techniques

- Inclure le patrimoine mondial dans le cursus scolaire à tous les niveaux, particulièrement pour les jeunes
- Promouvoir l'étude de conventions internationales applicables sur le patrimoine culturel et naturel dans les universités nationales et les institutions de recherche

- Inclure le développement de la recherche spécialisée et pluridisciplinaire sur le patrimoine mondial dans les termes de référence des comités nationaux du patrimoine mondial
- Assurer que toutes les études et recherches techniques sur le patrimoine culturel et naturel soient convenablement documentées et accessibles au sein d'une base de données nationale

D. Sensibilisation

- Sensibiliser le public à l'importance du patrimoine naturel et culturel, et ses bénéfices pour le bien être local et national
- Sensibiliser les décideurs à l'importance du patrimoine naturel et culturel et ses bénéfices pour l'identité/fierté nationale et le développement durable

E. Mesures de protection

- Assurer que la valeur universelle exceptionnelle des biens et l'intégrité de leurs zones tampon soient intactes grâce à la mise en place de cadres réglementaires prenant en compte les questions de développement ou autres activités dans les biens et leurs zones tampon
- Établir des lignes directrices pour faciliter le développement économique local et la promotion du site à travers la promotion active des ressources culturelles et naturelles
- Établir des mécanismes pour prévenir la destruction délibérée des biens du patrimoine mondial
- Établir des stratégies efficaces aux niveaux politique et opérationnel, de contrôle des impacts des activités de prospection et d'extraction de ressources physiques dans et autour des biens du patrimoine, à travers l'intégration des évaluations d'impact sur le patrimoine pour de tels projets de développement
- Assurer que les plans de gestion et de conservation sont développés là ou ils n'existent pas déjà
- Assurer la mise en œuvre de plans et de systèmes de gestion existants et fournir les ressources pour procéder aux révisions nécessaires

Zones tampon

- Améliorer les statuts et la définition des limites des biens et soumettre toutes nouvelles modifications au Comité du patrimoine mondial pour approbation
- Développer des mécanismes de consultation avec les communautés durant le processus d'établissement des limites et des zones tampons des biens
- Améliorer la compréhension du statut des zones tampon des biens par le grand public

F. Ressources financières

- Établir des mécanismes financiers pour assurer les contributions financières régulières au Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF) et aux institutions de formation existantes (EPA et CHDA)
- Établir des mécanismes de financement pour assurer la mise en œuvre des activités destinées à améliorer la gestion de la valeur universelle exceptionnelle des biens
- Développer des mécanismes assurant que les revenus générés par les biens soient réinvestis dans la conservation et la gestion de ces derniers

- Assurer que les budgets opérationnels (incluant tout l'équipement nécessaire et les outils indispensables pour le suivi) sont suffisants et mis à disposition, afin d'assurer la conservation et la gestion effectives des biens
- Les instruments financiers tels les fiduciaires liées au patrimoine ou les fonds, devraient être établis si nécessaire

G. Ressources humaines

- Assurer des ressources humaines adéquates pour la gestion et la conservation effectives des biens
- Établir des mécanismes financiers pour assurer la mise à disposition de ressources humaines régulières pour le Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF), l'École du patrimoine africain (EPA) et le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA)
- Développer des ressources humaines pour gérer les risques dans les biens du patrimoine mondial
- Établir des cadres d'amélioration des capacités nationales pour la gestion des impacts de désastres environnementaux soudains et des effets du changement climatique sur les biens du patrimoine naturel et culturel
- Faciliter les opportunités de progression de carrière et de motivation des équipes travaillant dans les biens du patrimoine mondial
- Soutenir le renforcement de capacités, par le biais des institutions de formation

H. Implication des communautés locales

- Assurer que les communautés locales font partie du processus de prise de décisions pour la conservation et la gestion des biens du patrimoine
- Sensibiliser les communautés locales sur les limites des biens et de leurs zones tampon
- Renforcer les compétences existantes de conservation dans les communautés locales au profit de la gestion des biens du patrimoine
- Établir des mécanismes pour formaliser les systèmes de gestion et de conservation traditionnels ainsi que leur inclusion dans les cadres existants de gestion des biens du patrimoine
- Assurer l'implication des communautés locales dans la mitigation des impacts des pressions du développement sur les biens du patrimoine
- S'assurer que les communautés locales sont conscientes des limites des biens et de leurs avantages potentiels
- S'assurer que les communautés locales sont conscientes de leurs droits et de leurs obligations vis à vis des biens du patrimoine
- Assurer que les questions des droits de l'Homme sont prises en compte afin de protéger les intérêts des communautés locales dans les biens

I. Profits économiques pour les communautés locales

- Assurer que les communautés locales obtiennent des bénéfices sociaux et économiques directs des ressources patrimoniales dans leur environnement
- Établir et gérer des projets qui améliorent les moyens de subsistance des communautés et qui contribuent à la conservation des biens
- Créer des opportunités pour faire bénéficier les communautés locales des activités touristiques dans les sites
- Améliorer les capacités des communautés locales à participer aux activités de tourisme, de conservation et de gestion dans les biens

- Mettre en valeur les questions de développement durable et d'autonomisation des communautés dans le processus de prise de décisions

J. Facteurs affectant les propriétés

- Développer des mesures d'atténuation des menaces actuelles et futures sur le patrimoine naturel et culturel
- Fournir un soutien adéquat aux biens situés dans les zones de conflit et de post-conflit
- Assurer la planification à long terme pour traiter les possibles impacts dus à la prospection et à l'extraction des ressources dans et autour des biens
- Assurer que la planification régionale inclut la question des biens du patrimoine et évalue les impacts potentiels de développement sur les biens

III. QUESTIONS SOUS RÉGIONALES ET ACTIONS RECOMMANDÉES

Cette section présente les questions soulevées pour lesquelles des actions ont été entreprises, au niveau sous régional, basées sur les résultats des réunions sous régionales et sur l'analyse des questionnaires du rapport périodique. Ces questions reflètent les préoccupations spécifiques des parties prenantes des différentes sous-régions mais prend aussi en compte les questions déjà identifiées au niveau régional. Cette analyse sous régionale sera utile aux États parties pour l'élaboration de leurs plans nationaux intégrés.

A. la Sous-région Afrique Centrale (AC)

Cette sous-région comprend le moins de biens du patrimoine mondial (11) dans la région Afrique. De ce total, 7 biens naturels (sur un total de 14 biens naturels et culturels) sont sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il existe aussi de sérieuses préoccupations liées à la gestion des situations de conflits et post conflits, et des projets de développement dans cette sous-région.

Question régionale	Objectifs sous régionaux (Afrique centrale)	Responsabilité
A. Cadres politique et légal	Réviser et harmoniser les cadres légaux et administratifs existants	États parties
B. Identification du patrimoine culturel et naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des registres nationaux • Développer les listes indicatives nationales 	États parties
	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les listes indicatives sous régionales • Améliorer la qualité des dossiers de nomination 	États parties, programme régional
C. Études et recherche scientifiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des programmes de recherche autour de l'identification et la documentation des valeurs du site • Établir des indicateurs de suivi de la valeur pour les sites par les biais de la recherche 	États parties, programme régional
E. Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les plans de gestion existants • Démarquer clairement, de manière participative, les limites du bien et des zones tampon • Présenter les rapports annuels sur l'état de conservation des biens • Tenir des rencontres sous régionales sur la surveillance et le suivi • Assurer la mise en œuvre effective des mesures correctives recommandées par le Comité du patrimoine mondial 	États parties

F. Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'indépendance financière des biens à travers la mobilisation effective de différents partenaires Établir des fonds fiduciaires pour renforcer la disponibilité des ressources financières dans les biens si nécessaire 	
G. Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le développement des ressources humaines pour efficacement faire face aux défis de conservation des biens et de mise en œuvre de plans de gestion Renforcer les capacités du personnel des biens et d'autres institutions appropriées afin mettre en vigueur les cadres légaux existants Renforcer les capacités du personnel des biens pour améliorer la documentation et le développement des bases de données de ceux-ci 	États parties, programme régional
J. Facteurs affectant les biens	<ul style="list-style-type: none"> Alerter la communauté internationale, et les parties en conflit, aux pertes possibles pouvant être causées par la violence et la destruction du patrimoine culturel et naturel en cas de tout conflit armé S'assurer que tous les États parties de cette sous-région aient signé la Convention de 1954 sur le conflit armé, ses protocoles et tout autre instrument international approprié Développer des mécanismes pour évaluer les dommages observés sur les biens naturels et culturels en situation de post conflit ainsi que la documentation sur les mesures préventives Lancer, avec des partenaires internationaux, des projets spécifiques pour récupérer la valeur universelle exceptionnelle des biens affectés Construire des capacités nationales pour faire face aux questions liées aux résultats des situations de conflit et de post conflit Les États parties et les partenaires internationaux devraient organiser des ateliers participatifs sous régionaux entre les parties prenantes Assurer la provision d'équipements adéquats pour le personnel du bien pour permettre des activités efficaces de suivi et de conservation 	États parties, programme régional

B. La sous-région d'Afrique de l'Ouest (AO)

Cette sous-région possède 18 biens culturels et naturels du patrimoine mondial, incluant un bien transfrontalier, dont 4 qui sont sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Quelques biens ont récemment été affectés par des conflits armés.

Question régionale	Objectifs sous régionaux (Afrique de l'ouest)	Responsabilité
A. Cadres politique et légal	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer et mettre en œuvre les législations nationales liées à la conservation et la gestion des biens 	États Parties
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir du soutien spécifique pour les États parties Lusophone afin d'assurer la mise en œuvre effective de la Convention 	Programme régional, AWHF, CHDA, EPA
C. Etudes et recherche scientifiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> Développer et tester les mécanismes facilitant la coexistence durable des projets de développement et de conservation du patrimoine Soutenir la recherche scientifique sur plusieurs biens afin de partager expériences et information 	Programme régional

aux niveaux régional et sous régional		
D. Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la présentation et l'interprétation des biens en fournissant du support pour la signalisation et la publicité Organiser des sessions de sensibilisation pour les communautés locales et autres partenaires nationaux 	États parties
	<ul style="list-style-type: none"> Créer une base de données des professionnels du patrimoine dans la région et la mettre à disposition 	États parties/ Programme régional
E. Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre effective de plans de gestion existants et leur révision au besoin Organiser des sessions de consultations basées sur le rapport périodique et créer un réseau de gestionnaires de biens et de points focaux nationaux Faciliter la collaboration entre les États parties pour assurer la gestion effective des biens transfrontaliers dans la sous-région Renforcer la collaboration entre les managers des sites culturels et naturels 	États parties
G. Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités nationales pour aborder les questions pluridisciplinaires affectant la conservation effective et la gestion durable des biens Renforcer les capacités du personnel du bien pour l'amélioration de la gestion de ce dernier 	États parties/Programme régional
I. Bénéfices économiques pour les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Créer les conditions pour l'amélioration des moyens d'existence à travers l'établissement de projets communautaires durables 	États parties
J. Facteurs affectant les propriétés	<ul style="list-style-type: none"> Établir des programmes de formation sur « patrimoine et développement » et « études d'impact » pour les parties prenantes concernées Impliquer l'environnement, la planification, l'utilisation du sol et autres autorités dans les questions du patrimoine afin d'assurer une approche intégrée à la mise en œuvre des plans de gestion et de conservation du patrimoine 	États parties/Programme régional

C. la sous-région d'Afrique de l'Est (AE)

Cette sous-région possède 33 biens du patrimoine mondial dont 3 sont sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Question régionale	Objectifs sous régionaux (Afrique de l'ouest)	Responsabilité
A. Études et recherche scientifiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une approche multidisciplinaire pour la gestion du patrimoine 	États parties
B. Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Établir et mettre en œuvre des programmes d'éducation au site Encourager la collaboration rapprochée entre les secteurs de l'éducation et du patrimoine afin d'assurer l'inclusion des questions du patrimoine dans les programmes nationaux d'éducation 	États parties
C. Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la définition précise des limites des biens et leurs zones tampons Améliorer la collaboration pour une conservation effective des biens contigus Améliorer la protection de la faune pour mieux 	États parties

	<p>gérer les défis dus aux impacts des différents facteurs sur les biens naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gestion des biens naturels pour inclure les évaluations de l'efficacité de gestion • Établir et mettre en œuvre des mécanismes améliorés de gestion du tourisme dans les biens patrimoniaux 	
D. Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les financements pour les biens du patrimoine mondial 	États parties
E. Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les capacités du personnel pour une conservation effective des biens • Fournir un environnement de travail propice pour éviter le roulement rapide du personnel 	États parties/Programme régional
F. Implication des communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Soulever les questions des droits de l'Homme dans les biens afin de protéger les intérêts des communautés locales • Mettre en œuvre la formation sur le terrain pour renouveler les compétences traditionnelles nécessaire à la gestion efficace • Documenter les systèmes de gestion traditionnels et les prendre en considération dans la gestion des biens • Impliquer les communautés locales dans la gestion participative • Impliquer les communautés locales dans la documentation du patrimoine, particulièrement pour les valeurs intangibles associées aux biens 	États parties/Programme régional
G. Bénéfices économiques pour les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer aux communautés locales, aux partenaires de développement et au secteur privé, des avantages mutuels issus de la conservation du patrimoine mondial • Utiliser le statut du patrimoine mondial pour sensibiliser aux bénéfices potentiels issus de ses ressources pour le développement national 	États parties/Programme régional
H. Facteurs affectant les propriétés	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la prise en compte du patrimoine dans le développement de la planification, particulièrement pour la planification d'infrastructures et la maintenance • Surveiller les impacts des activités économiques concurrentes dans les biens, comme pour l'exploration du pétrole et du gaz • Fournir un soutien spécial pour les biens des zones de post conflit 	États parties
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités pour faire face aux effets du changement climatique sur les biens 	États parties/Programme régional

D. la sous-région d'Afrique Australe (AA)

Cette sous-région possède 20 biens du patrimoine mondial, comprenant un bien transfrontalier. Sachant que les États parties dans cette sous-région possèdent généralement les cadres législatifs requis, le plus grand défi à la gestion est la mise en œuvre effective des cadres légaux existants au vu de la multiplicité des projets de développement.

Question régionale	Objectifs sous régionaux (Afrique de l'ouest)	Responsabilité
A. Cadres politique et légal	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'adéquation des instruments législatifs pour une protection effective des biens du patrimoine 	États parties

	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter les différents cadres législatifs pour les biens en fonction de la signification de leur typologie • Encourager la coopération multisectorielle et inter agence pour la protection des biens • Fournir des réponses opportunes aux décisions et recommandations du Comité du patrimoine mondial pour faciliter la mise en œuvre de la Convention 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des réponses des États parties aux recommandations du Comité 	Centre du patrimoine mondial
C. Études et recherche scientifiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des programmes de recherche pour clarifier la définition de « populations indigènes », qui varie à travers la région • Évaluer les impacts du tourisme/visiteurs/activités de détente dans les biens du patrimoine • Développer des outils de surveillance et d'évaluation, particulièrement pour les biens naturels • Établir la documentation sur les procédures relatives à la conduite des activités de conservation • Établir la recherche sur les valeurs socio-économiques du patrimoine 	États parties/ Programme régional
D. Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les départements ministériels et le grand public à l'existence des législations pour la protection du patrimoine • Faciliter la présentation des biens, en tenant compte de l'interprétation, des installations pour les visiteurs et de la sensibilisation aux valeurs du site 	États parties
E. Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des comités nationaux du patrimoine mondial pour faciliter le développement et la mise en œuvre de programmes de conservation communs au niveau intersectoriel et inter agence • Incorporer l'outil du rapport périodique dans les mécanismes de gestion internes à des fins de surveillance • Assurer que les limites des biens et de leurs zones tampon soient convenablement définies et que celles-ci soient soumises au Comité du patrimoine mondial pour approbation • Développer des mécanismes de gestion pour conserver la valeur universelle exceptionnelle des biens face aux pressions de développement • Établir des mécanismes pour gérer efficacement les biens transfrontaliers dans la sous-région • Faciliter la coordination effective entre les institutions nationales responsables du patrimoine culturel et naturel 	États parties/ Programme régional
F. Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le développement des stratégies de financement pour chacun des biens 	États parties
G. Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les capacités de gestion au sein des institutions nationales • Renforcer les institutions nationales en investissant dans leur capacité à agir, en recrutant du personnel approprié et en établissant des programmes de développement pour le personnel • Renforcer les capacités du personnel des biens pour améliorer la documentation de ceux-ci, ainsi que pour développer les bases de données du 	États parties/ Programme régional

	<p>patrimoine national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans les capacités du personnel pour garantir la conformité et la mise en application des législations de protection du patrimoine • Améliorer les capacités institutionnelles pour faire face aux défis des nouvelles tendances dans le tourisme 	
H. Implication des communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement des ressources humaines existantes au sein des communautés locales concernées 	États parties
J. Facteurs affectant les propriétés	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer patrimoine mondial et zone tampon dans la définition spatiale la plus large du développement et de la planification urbaine • Développer des mécanismes adéquats pour faire face aux éventuels impacts de l'exploitation minière, de la déforestation et d'autres activités illégales dans et autour des biens du patrimoine mondial • Établir des mécanismes pour contrôler tout impact négatif dû au développement d'activités d'accueil des visiteurs et des infrastructures associées • Soulever les questions du changement climatique dans les biens du patrimoine • Fournir l'assistance nécessaire pour faire face aux espèces envahissantes dans les biens naturels • Établir des mécanismes pour la gestion effective des risques naturels et d'origine humaine dans les biens patrimoniaux 	États parties

IV. PLAN D'ACTION REGIONAL 2012-2017

Ce plan d'action est le résultat des principales recommandations faites par les États s parties africains au Comité du patrimoine mondial, et qui émanent des questions suivantes soulevées dans le rapport périodique :

- Engagement des communautés et avantage du statut de patrimoine mondial.
- Reconnaissance, formalisation et documentation des systèmes de gestion traditionnels.
- Patrimoine mondial et besoins de développement.
- Protection des biens du patrimoine mondial dans les zones de conflit et de post-conflit

A. Vision

En 2017 et en utilisant 2012 comme base de référence, les États s parties africains auront amélioré la gestion et la conservation des biens africains du patrimoine mondial de 25% en moyenne, tout en répondant aux besoins de développement et en améliorant les conditions d'existence des communautés locales.

B. Objectifs

1. Améliorer la représentation des biens africains sur la Liste du patrimoine mondial, à travers la préparation de propositions d'inscription satisfaisantes;
2. Améliorer l'état de conservation dans les biens du patrimoine mondial par la gestion efficace de risques, par l'implication accrue des communautés locales et le bénéfice économique direct pour ces dernières ;

3. Gérer efficacement les biens existants par la reconnaissance, la documentation et la formalisation des systèmes de gestion traditionnels, ainsi que leur intégration dans les systèmes de gestion existants ;
4. Développer et mettre en œuvre des stratégies permettant aux États parties de faire coexister les impératifs de conservation du patrimoine mondial face à ceux des besoins de développement ;
5. Élaborer et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour la conservation, la protection et la gestion du patrimoine mondial dans les situations de pré-conflit, de conflit et de post-conflit ;

C. Stratégies de mise en œuvre

Les États parties reconnaissent les contributions inestimables des communautés locales, des gestionnaires et de l'ensemble du personnel des sites à la conservation effective des biens du patrimoine mondial. Les actions à mener mettront l'accent sur ces derniers en tant que bénéficiaires principaux, afin d'assurer la durabilité des activités de conservation et de gestion. Il est important que le suivi soit régulièrement mené et que les indicateurs d'évaluation qui facilitent la conservation qualitative, notamment pour les sites culturels, soient développés durant ce cycle.

Afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action régional, les partenariats déjà existants qui ont été très utiles au cours de l'exercice du rapport périodique, serviront de base. Les partenaires techniques pour la mise en œuvre sont les organisations consultatives (UICN, ICOMOS, ICCROM), le Centre de catégorie 2 (AWHF), les institutions de formation régionales (CHDA, EPA), les universités et les institutions de formation de la faune. Une attention particulière sera accordée aux partenariats avec les universités régionales pour la mise en œuvre des actions identifiées.

Le plan d'action est basé sur trois stratégies majeures de mise en œuvre :

1. Les États parties sont incontournables dans la mise en œuvre de ce plan en raison de l'obligation qui leur est faite de développer des plans stratégiques nationaux (2012-2017) de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans leur pays. Il est à espérer que ces plans découleront du plan d'action régional présenté ci-après ;
2. Le programme régional, avec ses deux modules pour le patrimoine naturel et le patrimoine culturel (Africa Nature et Africa 2020), est un programme de renforcement de capacités dont les détails sont présentés dans le document WHC-12/36.COM/10D. Le programme d'action régional sera complété par d'autres programmes appropriés du patrimoine mondial afin d'assurer un maximum de résultats ;
3. Des réunions de sensibilisation et des consultations aux niveaux régional et sous régional seront organisées pour faire face aux questions spécifiques ne relevant pas de la sphère du renforcement des capacités.

Afin d'assurer une cohérence avec les pratiques de l'UNESCO, le plan d'action régional proposé s'aligne sur la planification biennale de l'UNESCO commencée en 2012.

D. Hypothèses

Le succès du Plan d'action 2012-2017 dépendra des hypothèses majeures et des risques suivants :

1. L'engagement et la volonté des États parties à assumer leurs responsabilités
 - Au niveau national
 - En tant que co-fondateurs des activités régionales et sous régionales
2. Le financement adéquat est obtenu pour la mise en œuvre effective des activités régionales
3. La capacité de mise en œuvre de tous les partenaires.

Objectif 1 : Améliorer la présentation des sites du patrimoine africain sur la liste du patrimoine mondial à travers la préparation de dossier de nomination réussis

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)
RP 1.1 Les listes indicatives nationales mises à jour suite à l'identification de nouvelles typologies et aux mises à jour des inventaires nationaux dans au moins 20 États s parties	Les plans d'action nationaux 2012-2017 du patrimoine national sont développés et soumis au Comité du patrimoine mondial pour mars 2013	Rencontres nationales et sous régionales	États parties, Centre du patrimoine mondial	Soumission du Plan d'action national au Comité	●			Budgets nationaux
	Les listes indicatives nationales sont mises à jour, sur la base de l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle potentielle en ligne avec les analyses thématique et de déficit de l'ICOMOS et de l'UICN	Ateliers du FPMA sur l'harmonisation des listes indicatives	AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universités	Ateliers régionaux sur l'harmonisation des listes indicatives	●		●	200,000
	Les listes indicatives sont harmonisées au niveau sous régional pour 2015		États parties	Soumettre les listes mises à jour au Comité	●	●	●	Budgets nationaux
RP1.2 Renforcement du nombre et de la qualité des propositions d'inscription de la région	Au moins 4 propositions d'inscription sont soumises au Comité du patrimoine mondial pour évaluation, chaque année jusqu'en 2017	Le programme AWHF de formation sur la préparation des propositions d'inscription	AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA	Ateliers de formation sur la préparation des propositions d'inscription, mentorat	●	●		660,000
	Au moins la moitié des propositions d'inscription acceptées sont préparés avec les capacités nationales, et avec l'implication des communautés locales		États parties	Soumettre des dossiers complets au Centre du patrimoine mondial avant la date limite du 1er février	●	●	●	Budgets nationaux
	Mécanismes établis pour obtenir et compléter l'information scientifique appropriée sur les sites avant et pendant la préparation des propositions d'inscription	Programme régional (Africa 2020, Africa Nature)	WHC, AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA	Programme de recherche sur la collecte de données dans les sites du patrimoine	●	●	●	75,000

Objectif 2 : Améliorer l'état de conservation dans les propriétés du patrimoine mondial par la gestion de risques effective, par l'implication accrue de la communauté et par les bénéfices économiques directs pour les communautés locales ;

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)
RP2.1 États de protection des biens du patrimoine mondial amélioré dans la région	Au moins 15 nouveaux comités nationaux du patrimoine mondial inaugurés et opérationnels en 2017	Ateliers consultatifs avec les acteurs nationaux	États parties	Ateliers nationaux Informer le Centre du patrimoine mondial sur les nouveaux comités nationaux du patrimoine mondial	●	●	●	Budgets nationaux
	Les limites des biens et leur zone tampon sont proprement et facilement définies par les communautés locales pour un minimum de 30 biens	Programme régional de renforcement de capacités	AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA	Ateliers de formation in situ sur la conservation et la gestion pour les professionnels du patrimoine et les communautés locales	●	●		200,000
	Capacités institutionnelles et locales améliorées dans au moins 10 États parties afin de renforcer les cadres de protection légaux dans les biens du patrimoine mondial			Des cours de formation sur la gestion et la conservation du patrimoine		●	●	600,000
	Activités de formation organisées au profit d'au moins la moitié des biens naturels et culturels africains sur la Liste							
RP2.2 Les bénéfices économiques directs pour les communautés locales dans et autour des biens du patrimoine mondial améliorés, à travers une considération des avantages mutuels du tourisme local et des questions de conservation	Des entreprises communautaires présentes dans au moins 20 biens avec des réseaux commerciaux actifs en place pour la fourniture de services	Programmes nationaux de formation aux compétences	Institutions nationales (en lien avec les actions régionales)	Ateliers de formation et d'information sur les bénéfices potentiels des ressources patrimoniales	●	●	●	100,000
	Sources de revenus diversifiées établies dans au moins 20 biens, équitablement distribuées selon les typologies des biens et les sous-régions	Programme régional de renforcement des capacités dans les biens sélectionnés comme cas d'étude	WHC, AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universités	Analyse situationnelle sur les possibilités économiques pour les communautés locales afin de définir des stratégies d'intervention	●			30,000
	Le nombre des membres de la communauté locale dont la compétence et le savoir est amélioré grâce aux actions de conservation			Formation en entrepreneurship (Formation de formateurs)		●	●	100,000
		Projets pilotes avec suivi et évaluation régulières			●	●	100,000	

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)	
RP2.3 Stratégies communautaire et de développement du tourisme pleinement intégrées dans les mécanismes de conservation et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser l'appui à la stratégie touristique dans les plans de développement nationaux • Stratégies touristiques développées pour au moins 20 biens • Nombre de projets communautaires gérés, et d'installations pour les visiteurs initiés en conformité avec les stratégies établies • Niveau de participation des communautés locales dans les activités liées au tourisme sur la base de données référentielles établies • Les communautés locales participent pleinement à l'organisation des visites guidées 	Programme régional (culture et nature) en partenariat avec le Programme du patrimoine mondial de tourisme durable	WHC, AWHF, ICCROM, UICN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universités	Établir une base des États parties qui ont des stratégies de tourisme pertinentes	●			30,000	
		Stratégies nationales et sousrégionales du tourisme	États parties et organismes régionaux	2 ateliers sur la coexistence du tourisme durable, de la conservation du patrimoine et la gestion du visiteur		●	●	100,000	
		Programmes de développement des communautés		Ateliers nationaux pour le développement de stratégies du tourisme pour les biens concernées	●	●	●	Budgets nationaux	
				Ateliers nationaux sur le tourisme et le développement des communautés	●	●	●		
RP2.4 Préparation aux risques et gestion des désastres naturels dans les biens améliorées (incluant les effets du changement climatique)	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des gestionnaires de biens à gérer les risques systémiques améliorée, pour un minimum de 30 biens Les mécanismes de feedback sur le changement climatique entre la recherche nationale, les institutions du patrimoine et les organisations consultatives sont pleinement opérationnels Nombre de stratégies nationales de réponse au changement climatique qui sont opérationnelles Nombre de biens dans lesquels les mécanismes de suivi sont établis et fonctionnels Suivi pertinent du changement climatique dans au moins 10 biens du patrimoine mondial 	Programme régional de renforcement des capacités	États parties, Programme régional	4 sessions de formation à la préparation aux risques organisées pour les biens naturels et culturels	●	●		200,000	
		Coordination nationale pour le développement de stratégies et de solutions à long terme pour une protection effective des biens naturels et culturels dans le cadre de la planification économique et du développement national	Centre du patrimoine mondial, États parties, Universités et institutions de recherche AWHF, IUCN, ICOMOS, ICCROM, EPA, CHDA	Conception du projet			●		100,000
				Cours de formation sur l'utilisation des outils existants et des systèmes de modélisation				●	100,000
				Projet de recherche sur les tendances du changement climatique dans les biens du patrimoine mondial et les sites protégés			●		100,000

Objectif 3 : Gérer efficacement les biens existants, en reconnaissant, documentant et formalisant les systèmes de gestion traditionnels, et en les intégrant complètement dans les systèmes de gestion en place

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)		
RP3.1 Implication des communautés locales améliorées, et intégration des systèmes traditionnels de gestion dans au moins 20 biens du patrimoine mondial	Au moins 20 accords de cogestion établis et fonctionnels	Programme régional de renforcement de capacités	WHC, AWHF, ICCROM, UICN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universités	Évaluation des situations de cogestion existantes	●			30,000		
		Coopération sous régionale	États parties	Ateliers sous régionaux		●	●	Budgets nationaux		
	<ul style="list-style-type: none"> Les communautés locales sont pleinement impliquées dans le processus de décision dans les biens, à travers leur inclusion dans les comités de gestion des sites d'au moins 20 biens Les compétences pertinentes de conservation traditionnelles sont reconnues et utilisées Les systèmes traditionnels de gestion, les compétences et matériaux de conservation qui seraient en péril sont revitalisés Les questions culturelles sont de plus en plus traitées dans les biens naturels Les communautés locales sont intégrées dans les mécanismes de gestion des sites Publication sur la documentation des systèmes de gestion traditionnels 	Programme régional	WHC, AWHF, ICCROM, UICN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universités et institutions de recherche	Étude de référence des initiatives de formation existantes, des législations et politiques nationales qui reconnaissent les systèmes de gestion traditionnels, les systèmes traditionnels de gouvernance	●			30,000		
				Étude de référence sur les méthodologies existantes d'enregistrement des systèmes de gestion traditionnels dans le cadre de la conception du projet	●			30,000		
				Programme de recherche dans les systèmes de gestion traditionnels avec prise en considération de l'innovation et des processus naturels d'évolution au sein des environnements traditionnels naturels et culturels			●	●	300,000	
				Conception de modules de formation in situ sur la documentation des systèmes de gestion traditionnels dans les projets pilotes identifiés	●				30,000	
				Publier les résultats de la recherche et des projets de terrain					●	50,000
				Rencontres nationales pour formaliser les systèmes de gestion traditionnels dans le cadre du développement des propositions d'inscription			●	●		Budgets nationaux
	Initiatives nationales	États parties, EPA, CHDA, Universités	Rencontres nationales pour formaliser les systèmes de gestion traditionnels dans le cadre du développement des propositions d'inscription			●	●	Budgets nationaux		
	Réunions sur la révision des législations nationales et sur l'engagement possible avec les États parties intéressés de traiter les lacunes en terme de politique					●	●	Budgets nationaux		

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)
RP 3.2 Améliorer la coopération entre les agences gouvernementales en charge du patrimoine culturel et naturel	<ul style="list-style-type: none"> données crédibles sur les éléments culturels et naturels dans les biens mixtes disponibles pour consultation Consultations régulières entre les institutions du patrimoine naturel et culturel au niveau national et sous-régional Existence de bases de données des éléments du patrimoine naturel et culturel dans au moins 15 États parties Coopération régionale entre les institutions du patrimoine culturel et naturel Les listes indicatives nationales incluent une large sélection de patrimoines naturels Coopération renforcée dans la gestion des paysages culturels en Afrique Les inventaires des éléments du patrimoine national naturel et culturel sont créés et mis à jour 	Réunions de consultation nationales	États parties	Réunions nationales des décideurs politiques nationaux pour le patrimoine naturel et culturel	●	●	●	Budgets nationaux
		Programme régional de renforcement des capacités	États parties, WHC, AWHF, ICCROM, UICN, ICOMOS, CHDA, EPA	4 réunions sous régionales des décideurs politiques nationaux pour le patrimoine culturel et naturel		●	●	80,000
		Reunion régionale	WHC, AWHF	1 conférence régionale bilingue des décideurs politiques nationaux pour le patrimoine culturel et naturel			●	150,000
		Groupes de travail nationaux Programme régional	États parties	Créer des groupes de travail nationaux multisectoriels des institutions du patrimoine naturel et culturel		●	●	National Budgets
			CHDA, EPA, Universités	Créer une base de données des agences nationales et des institutions du patrimoine	●			100,000
RP 3.3 Renforcer les évaluations de l'efficacité de gestion des biens du patrimoine naturel dans la région	Pratiques de l'efficacité de gestion opérationnelles dans au moins 20 biens naturels	Programme régional de renforcement des capacités (Africa Nature)	WHC, AWHF, IUCN	Étude de référence à travers l'évaluation des résultats du cycle précédent et des initiatives liées	●			50,000
				Sélection de projets pilotes	●			50,000
				Évaluations de l'efficacité de gestion dans 10 biens sélectionnées	●	●	●	250,000
				Suivi (menaces, capacités de gestion...)	●	●	●	

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)
RP 3.4 Améliorer la conservation des biens à travers l'utilisation accrue des outils de documentation et de suivi	Outils de suivi disponibles pour les activités quotidiennes de gestion des biens	Programme régional	WHC, États parties, Universités, EPA, CHDA, AWHF, UICN, ICCROM, ICOMOS	Projet pilote sur la documentation des biens		●	●	30,000
				Recherche pour le développement d'indicateurs de mesure de l'état de conservation des biens culturels		●		30,000
	Ateliers sur l'usage de la télédétection et autres outils associés				●		50,000	
	Développement des bases de données nationales des ressources du patrimoine et des systèmes convenables permettant un suivi régulier					●	Budgets nationaux	
	Suivi et monitorat intégrés dans les activités de formation			●	●	●	60,000	

Objectif 4 : Développer et mettre en œuvre des stratégies pour permettre aux États s parties de faire face aux défis des impératifs de la conservation face aux besoins du développement

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)			
RP 4.1 Stratégies efficaces traitant de la prospection et de l'extraction de ressources autour des biens du patrimoine mondial et des sites protégés	<ul style="list-style-type: none"> • Les lignes directrices pour les évaluations d'impact d'infrastructure de développement, d'activités de prospection et d'extraction de ressources, affectant les biens du patrimoine mondial • Les institutions nationales du patrimoine ont les capacités de conseiller sur les impacts potentiels des projets proposés sur la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial • Renforcement de la coopération inter agence à travers l'amélioration de la planification et la mise en œuvre conjointe des actions • Propositions concrètes pour la gestion durable mise à disposition • Planification intégrée d'utilisation du sol développée aux niveaux régionaux, afin de traiter efficacement les limites des biens et leurs zones tampons • Publication des lignes directrices d'évaluation des projets de développement dans le contexte du patrimoine mondial • Harmonisation des législations nationales appropriées 	Programme régional Initiatives sous régionales	WHC, États parties, AWHF, Universités, EPA, CHDA, UICN, ICCROM, ICOMOS	Évaluation des outils existants	●			10,000			
				Étude de base pour l'identification des bénéfices mutuels possibles des projets de développement sur la conservation du patrimoine et toutes les parties prenantes	●			20,000			
				Réunion internationale sur l'extraction de ressource, le développement et la conservation du patrimoine, afin de développer une position et des principes régionaux	●			100,000			
				Ateliers de formation sur les évaluations d'impact dans le contexte du patrimoine mondial		●		50,000			
						États s parties	Établissement de comités nationaux interministériels sur le développement et la conservation	●	●		Budgets nationaux
							Ateliers nationaux de sensibilisation sur les législations de gouvernance appropriées et les conventions internationales signées par les différents États s parties	●	●		Budgets nationaux
						WHC, États parties, AWHF, Universités, EPA, CHDA, UICN, ICCROM, ICOMOS	Atelier pour développer de possibles stratégies d'atténuation dans l'éventualité de projets de développement pouvant affecter la valeur universelle exceptionnelle			●	50,000

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)
RP. 4.2 Mécanismes durables pour le développement d'infrastructures nécessaire pour la gestion efficace et la promotion des biens, mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts possibles de tous projets sur la valeur universelle exceptionnelle des biens sont systématiquement pris en considération dans la planification des projets La considération de la valeur universelle exceptionnelle est une question politique qui rentre dans le cadre de la prise de décision pour les projets de développement qui pourraient avoir un impact sur les biens du patrimoine mondial 	Actions de plaidoyer aux niveaux national, sous régional et régional	États parties, Union Africaine, organisations sous régionales, Programme régional	Réunions des décideurs politiques sur le plaidoyer en faveur de l'inclusion de l'agenda du patrimoine dans la planification nationale de développement	●	●	●	Budgets nationaux, budgets des organisations sous régionales
				Domestication de la Convention du patrimoine mondial	●	●	●	Budgets nationaux
				Jumelages de biens confrontés aux mêmes problèmes		●	●	Budgets nationaux
ER 4.3 Une protection de la valeur universelle exceptionnelle améliorée à travers la mobilisation de la planification, de l'environnemental, du patrimoine et autres autorités relatives	<ul style="list-style-type: none"> Les managers de sites et les communautés locales sont régulièrement consultés dans la mise en œuvre des évaluations d'impact autour des propriétés du patrimoine mondial Les professionnels nationaux du patrimoine influencent et contribuent au développement des évaluations d'impact spécifiques aux propriétés du patrimoine 	Programme régional Actions de plaidoyer	WHC, AWHF, États Parties, Universités, EPA, CHDA, UICN, ICCROM, ICOMOS	Séminaires et réunions pour discuter de la valeur universelle exceptionnelle et de l'état de conservation souhaité	●	●	●	150,000
RP. 4.4 Réseau actif pour le partage du savoir-faire et de la gestion des connaissances entre les différentes parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Base de données électroniques ou messages de bord disponibles pour être utilisés par les gestionnaires de site Un nombre de forums nationaux et sous régionaux de gestionnaires de sites, établis et fonctionnels 	Programme régional	CHDA, EPA, UICN, ICOMOS, ICCROM	Consultations, conception et gestion de la plateforme électronique des gestionnaires des biens du patrimoine mondial	●			50,000
				Interactions nationales entre gestionnaires du patrimoine et leurs homologues des ministères et institutions gouvernementales concernées	●	●	●	

Objectif 5 : Etablir et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour la conservation, la protection et la gestion du patrimoine dans les situations de pré conflit, de conflit et de post conflit

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)	
RP. 5.1 Les biens du patrimoine culturel et naturel sont protégés en cas de conflit armé	<ul style="list-style-type: none"> Tous les États parties de la région ont ratifié la Convention de 1954 pour la protection de la propriété culturelle en cas de conflit armé, ses protocoles relatifs et les Conventions associées Des plans d'action modèles pour le rétablissement de la valeur universelle exceptionnelle établis et mis en œuvre, dans au moins un États partie en situation de post-conflit 	Plaidoyer national et international	États parties, Institutions politiques régionales et subrégionales, UNESCO	Ateliers de sensibilisation et plaidoyer sur les bénéfices potentiels de la ratification de la Convention de 1954 et ses protocoles ainsi que les Conventions associées (Trafic illicite)		●		50,000	
		Plaidoyer international pour la protection des biens du patrimoine mondial		Plaidoyer au niveau des Nations-Unies, de l'Union Africaine et des organisations sous régionaux afin que le patrimoine mondial soit pris en considération pour assurer la protection des biens dans les zones de conflit	●	●	●	50,000	
				Développer une proposition pour supporter la reconnaissance du patrimoine mondial en zones de conflit		●	●	10,000	
			Programme régional	WHC, AWHF, États parties, Universités, EPA, CHDA, UICN, ICCROM, ICOMOS	Atelier sur le suivi pendant les conflits □		●		50,000
					Missions d'évaluation sur la détérioration de la valeur universelle exceptionnelle des biens après les conflits	●	●	●	100,000
					Formation avancée sur la documentation et la création de bases de données des ressources du patrimoine national pour les biens existants afin de permettre une éventuelle reconstruction		●	●	50,000
					Développer des protocoles de dialogue avec les groupes opposants pour assurer la protection des biens du patrimoine mondial pendant les situations de conflit (pré conflit)	●			50,000, Budget du système UN
					Préparation des modules de formation sur la protection des éléments patrimoniaux à être utilisés dans la formation des forces de maintien de la paix		●		50,000
					Atelier sur la création de systèmes d'alerte précoce en cas de conflit (pré conflit)		●		50,000

Résultats prévus	Indicateurs clés de performance	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Activité	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Budget estimé (USD)
RP. 5.2 Capacités nationales améliorées pour faire face aux conséquences du conflit armé au sein et autour des biens du patrimoine mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Les biens culturels et naturels en situations de post-conflit enregistrent un rétablissement continu de la valeur universelle exceptionnelle • Le personnel des biens est proprement formé pour faire face à la situation de conflit afin d'assurer leur propre sécurité personnelle • L'équipement nécessaire pour la conservation et le suivi est mis à disposition au niveau des biens • Au moins 2 biens en situation de post-conflit, recouvrent leur valeur universelle exceptionnelle et sont sortis de la Liste du patrimoine mondial en péril pour 2014 • Une reconnaissance particulière est accordée au personnel des biens qui ont perdu leurs vies en service, ainsi que ceux qui restent à leurs postes de travail 	Cours de formation ICCROM	ICCROM, UNESCO, Blue Shield, Fond du Prince Klaus, États parties, ICOM	Cours de formation sur les premiers secours au patrimoine culturel en temps de conflit	●	●	●	Budget ICCROM
		Programme régional	WHC, AWHF, États parties, Universités, EPA, CHDA, IUCN, ICCROM, ICOMOS	Développer un plan d'action d'urgence pour les différents biens concernés	●			20,000
				2 ateliers sous régionaux pour les acteurs concernés		●	●	100,000
				Développer des mécanismes garantissant l'aide à l'évacuation pour les gestionnaires des biens afin d'assurer leur sécurité personnelle		●		Budgets nationaux, Budget du système des Nations-Unies
				Développer les réseaux de personnels des biens dans les zones de conflit pour faire face aux conséquences traumatiques des situations de conflit		●		50,000